

CONSEILS ET BONNES PRATIQUES CONTRE LES CAMBRIOLAGES

ETAPE 1 REPERAGE

Le repérage se fait souvent par démarchage à domicile et de façon insistant

- **Les cambrioleurs testent**, parfois la présence des occupants par une action sur la sonnette ou en lançant un caillou sur la fenêtre.
- Un objet peut aussi être jeté par dessus le portail (ex: une canette) cela doit attirer votre attention (les malfaiteurs observent si la canette est toujours présente le lendemain pour agir en votre absence).
- **Evitez de laisser entrer une personne inconnue** pour quelque raison que ce soit.
- **Lorsqu'une personne se présente à votre domicile** (livreurs, démarcheurs, enquêteurs, agents EDF, plombiers...), **utilisez la chaîne de sécurité et l'oeilleton.**

ETAPE 2 ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Pensez à toujours fermer votre porte à clef

- **Changez la serrure de votre porte en cas de perte de vos clefs** et ne faites jamais apparaitre vos noms et adresses sur vos porte-clefs.
- **Entretenez votre jardin** (un jardin à l'abandon laisse penser que le logement est inoccupé donc vulnérable).
- **Mettez sous clef tous vos outils de jardin et cadenassez votre échelle**, afin qu'elle ne soit pas utilisée pour monter sur le toit et soulever quelques tuiles pour pénétrer dans la maison.
- Pensez à rentrer vos conteneurs poubelles après passage de la collecte.

CONSEILS ET BONNES PRATIQUES CONTRE LES CAMBRIOLAGES

ETAPE 3

EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE

- Demandez (amis, voisins, famille) que l'on ouvre régulièrement vos volets, branchez une lampe visible de l'extérieur qui pourra s'allumer quotidiennement à heure programmée
- Signalez votre absence à la Police Nationale et à la Police Municipale en remplissant le formulaire « **Opération Tranquillité Vacances** » sur aixenprovence.fr (surveillance de votre résidence en votre absence).
- Ne dites jamais dans un lieu public ou sur les réseaux sociaux que vous allez vous absenter de votre domicile.
- Pensez à partager l'information de votre absence avec votre voisin, il peut avoir un effet dissuasif sur de potentiels intrus.

ETAPE 4

SÉCURISEZ VOTRE LOGEMENT

- **Equipez-vous d'un système de vidéo surveillance** afin de pouvoir surveiller à distance les parties privatives de votre domicile.
- **Installez un détecteur de présence lumineux à l'extérieur de votre domicile.** (branché sur une lampe extérieure).

PROTÉGEZ VOTRE VÉHICULE DE LA MÊME MANIÈRE EN NE LAISSANT PAS D'OBJETS DE VALEUR VISIBLES DEPUIS L'EXTÉRIEUR.

CONSEILS ET BONNES PRATIQUES CONTRE LES CAMBRIOLAGES

ETAPE 5 QUE FAIRE EN CAS DE CAMBRIOLAGE

- **Alertez immédiatement la Police Nationale (17).**
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez aucun risque : privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation ...).
- **Conservez les lieux en l'état, ne touchez à rien afin de permettre aux enquêteurs spécialisés de relever tous les indices utiles à l'enquête. Faites l'inventaire de ce qui a été dérobé.**
- Déposez plainte par procès verbal, il vous sera remis une attestation de dépôt de plainte nécessaire pour votre assurance.
- Faire opposition auprès de votre banque pour les chèques et cartes de crédit dérobés.

Pour les pré-plaintes en ligne :

pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

ETAPE 6 NUMEROS UTILES

Commissariat d'Aix-en-Provence :
04 42 93 97 00
10 Avenue de l'Europe
13100 Aix-en-Provence

Police municipale d'Aix-en-Provence :
04 42 91 91 11
2 Cours des Minimes
13100 Aix-en-Provence

